



Déclaration du SE-UNSA lors de la CAPD
du 14 octobre 2014.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

La formation des enseignants est l'une des priorités du gouvernement actuel. Du moins, c'est ce que nous avons compris.

Nous ne reviendrons pas sur les nombreux cafouillages, ou manquements, dans les Espé, qui ont justifié le dépôt d'une alerte sociale par nos camarades de la section Académique d'Aix-Marseille.

Nous rappellerons cependant que, alors que de nombreux stagiaires remplissent déjà la condition de diplôme nécessaire à leur titularisation ou en sont dispensés, des Espé ont cultivé une pression injustifiée et exigé la validation partielle ou totale du nouveau master MEEF.

Il aura fallu intervenir auprès du cabinet ministériel pour que l'on précise que « ces stagiaires n'ont pas besoin d'obtenir un autre master pour être titularisés » et que « déjà titulaires d'un master (ils) n'ont pas à accomplir toutes les formations du master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ».

Et voilà que nous sommes confrontés à un plan de formation départemental si exsangue que beaucoup de collègues nous ont d'ores et déjà fait part de leur profonde déception !

Dans ce contexte, la mise en place de Magistère apparaît comme une mesure compensatoire, un complément de « kit minimal de formation continue », dont la partie « présentielle » s'amenuise, année après année...

A cette occasion, nous espérons que la déontologie permettra de faire évoluer cette formation en ligne qui, dans sa forme actuelle, ne respecte pas la confidentialité la plus élémentaire et ne semble pas être d'une grande efficacité en terme d'évaluation.

Cependant, Magistère, même revu et corrigé, ne saurait se substituer à une formation continue collective et présentielle : en effet, beaucoup de nos collègues sont isolés dans des écoles rurales, et ainsi éloignés de tout échange.

Ils nous ont demandé de vous faire part ici de l'inadéquation, quant à leurs besoins et souhaits, du plan de formation dont nous allons débattre maintenant.

Enfin, puisque qui dit formation dit évaluation, qu'en est-il de l'inspection des enseignants ?

On aurait pu espérer que la volonté affichée de refonder l'école allait conduire inéluctablement à une refondation du système, de sa gouvernance, de la « gestion des ressources humaines », à une remise en cause de l'autoritarisme et du mépris, à la

démocratisation des pratiques, au dialogue vrai entre inspecteur et inspecté.

Deux ans après la loi de refondation, force est de constater que toutes les pratiques n'ont pas changé.

Comment faire pour ne pas accroître la souffrance, la démobilité, l'amertume, la résistance passive, l'infantilisation... ?

Il y a d'autres voies pour accompagner les enseignants dans leurs évolutions, la première étant fondée sur la confiance.

Au niveau départemental, nous avons entendu et constaté une vraie volonté de respect mutuel et de dialogue social, conduisant à la responsabilisation de chacun, alors peut-être est-il temps d'en étudier les déclinaisons dans chaque circonscription, à travers la tenue d'un groupe de travail départemental, par exemple ?

C'est ce syndicalisme que nous défendons, au plus près des collègues et de leurs préoccupations, dans un souci de transparence, de responsabilité et de négociation.